

vos amis parmi vos ennemis. N'y a point d'après de Dieu d'animaux plus vils que ceux qui ne croient pas et qui restent infidèles. Voilà les conseils, les préceptes du Coran. Il est conçu tout entier dans ce sens. Son objet est d'exhorter les musulmans à la guerre sainte contre les chrétiens. Que ferait-on donc en cherchant à mettre en honneur le musulmanisme, à organiser un consistoire musulman par province et à nommer un conseil de fabrique pour chaque mosquée de première classe, comme le recommande l'Empereur, à entourer de quelque solennité officielle, comme il le propose encore, la célébration des grandes fêtes musulmanes ? On réchaufferait le foyer d'un parti incendiaire qui doit consumer l'édifice que nous avons bâti avec tant de peine en Algérie. Ce n'est pas seulement le sentiment de la nationalité si vivace chez les Arabes qui les portera à lever le drapeau contre nous, c'est le sentiment religieux, plus puissant encore. Les septuaginta eux-mêmes doivent tenir compte en politique de ce sentiment comme de toutes les forces morales et matérielles. La guerre des Arabes contre nous n'est pas seulement une guerre nationale, c'est la guerre sainte. C'est une œuvre pie que de chasser les chrétiens de l'Algérie. Fortifier l'élément arabe aux dépens de l'élément chrétien, c'est donc affaiblir la force défensive de la France en accroissant les moyens offensifs de ses adversaires.

Faut-il donc, c'est l'Empereur qui le demande, exterminer les 2,600,000 indigènes qui existent en Algérie, à l'exemple des conquérants espagnols dans l'Amérique du Sud, ou les renfermer dans le désert, suivant l'exemple des Américains du Nord à l'égard des Indiens ? Non, en vérité ; mais il ne faut pas céder à de dangereuses illusions et nourrir des espérances qui seraient cruellement démenties. L'Empereur en trouvant la preuve matérielle dans ce qui se passe. Le sénatus-consulte de 1863, dont il est parlé dans son écrit et qui lui paraissait si propre à réconcilier les Arabes avec notre domination, qu'il l'a produit ? Il ont répondu en 1864 par l'insurrection et l'incendie au sénatus-consulte instituant de leurs droits de propriété, et si peu de temps après la visite de l'Empereur, après les promesses qu'il leur a faites, les bienfaits qu'il leur a accordés au nom de la France, voilà qu'ils promettent l'incendie et la destruction par quatre-vingts lieues de côtes, jusqu'aux portes même d'Alger, en détruisant, en un même jour et à la même heure, plus de 200,000 hectares de nos exploitations forestières.

Ce qu'on peut et doit faire, ce me semble, c'est d'introduire les améliorations de détail que l'Empereur indique pour la lèrre des impôts, la distribution de la justice, de faire cesser les abus administratifs qu'il signale et qu'on aurait bien dû abolir depuis quatorze ans, ce qui aurait dispensé de les réformer aujourd'hui. Mais il faut opérer ces réformes et ces améliorations sans cesser de maintenir et de développer l'élément chrétien, colonisateur et civilisateur. Il importe de ne pas se le dissimuler, tant que les Arabes n'auront pas été touchés par un souffle du christianisme, quoi que nous fassions, ils nous regarderont en secret comme des ennemis, et la seule considération qui les empêchera de se lever contre nous, c'est la conviction de leur impuissance et de notre puissance. Notre seul prestige sera celui qui domine dans tout l'Orient, le prestige de la force. Or, si l'Empereur exécute toutes les mesures préconisées dans son écrit, il est à craindre que ce prestige ne soit singulièrement diminué. Fortifier par tous les moyens l'élément arabe, le développer et l'organiser, et en même temps réduire, comme le propose, comme l'ordonne bientôt l'Empereur, le nombre des centres militaires en Algérie, réduire à cinquante mille hommes l'effectif de notre armée d'occupation ; concentrer tous les efforts de la colonisation autour des chefs-lieux des trois provinces algériennes, et tâcher par tous les moyens de ramener dans ces zones, auxqueltes l'Émirat impérial donne le nom de zones de colonisation, les colons qui, selon lui, se sont égarés plus loin, c'est ôter à l'élément français tout ce qu'on donne à l'élément arabe, c'est restreindre à la fois notre action militaire, notre action colonisatrice. Tranchons le mot, c'est se mettre sur une pente au bas de laquelle se trouve une mesure qui n'est certainement pas dans l'intention de l'Émirat impérial, mais qui est dans la fatalité logique de sa politique, l'évacuation.

CANADA.

QUÉBEC, 25 NOVEMBRE 1865.

Speeches and addresses on the subject of British American Union, by the Hon. THOMAS D'ARCY MCGEE, M. P. I. A.

III.

Nous n'en finissons pas si nous voulons apprécier tous les discours contenus dans le livre dont nous avons déjà fait en partie l'analyse, et le temps nous manque pour les analyses commentaires. Nous serons donc rapides ; cependant nous ne pouvons nous refuser au plaisir de nous arrêter quelques instants, tantôt ici, tantôt là, pour jeter du spectacle si varié, et par fois si splendide, que nous rencontrons sur ce chemin semé de tant de fleurs et jonché de tant de magnificences.

Le 29 septembre, 1862, M. McGee faisait le panegyrique ou la monographie de Champlain, l'illustre fondateur de Québec, au fort Popdam, dans l'état du Maine, en présence d'un auditoire d'élite réuni pour célébrer la fondation de la première colonie sur les rives de la Nouvelle-Angleterre.

Le ministre de l'Agriculture, en lui adressant son livre, écrivait intimement à l'un de ses amis : « J'espère que ma monographie de Champlain me fera trouver grâce devant vous. » Il n'avait pas besoin de pardon ; mais eût-il gravement péché ailleurs, contre l'art divin de démonstration et de cécité, que sa monographie de Champlain lui ferait trouver miséricorde devant ses juges et devant la postérité.

Ce que l'on trouve dans ce discours, c'est une connaissance parfaite et distincte des premiers temps de l'histoire de la Nouvelle-France ; c'est une appréciation juste et souvent profonde du caractère et du génie de ses fondateurs, de ces hommes illustres qui les premiers ont jeté dans le nouveau monde les semences fécondes de la civilisation et de la puissance. Écoutez-le parler de Champlain :

« Ce personnage célèbre fut le premier homme d'état du Canada, non seulement pour le temps, mais par la largeur de ses vues, l'au-

dace de ses projets et la célébrité de sa carrière individuelle. » Nous n'avons pas peur que la réputation de notre grand fondateur ne puisse soutenir l'épreuve la plus sévère de la critique historique ; nous ne craignons pas que sa véritable grandeur s'amoindrisse en la comparant avec celle des autres chefs atlantiques, de ces marins ou chevaliers que renom d'on nous a déjà parlé si éloquentement. Tous les Canadiens désirent ardemment qu'il soit mieux connu, qu'il soit bien connu ; et peut-être, M. le président, me permettez-vous d'indiquer quelques-uns des traits de sa vie, d'attirer votre attention sur quelques uns des traits de son caractère qui nous rendront toujours vénérable le nom et la mémoire du sieur de Champlain.

Ce que nous estimons au-dessus des autres qualités dans la vie de notre fondateur, c'est cette vertu première de tous les hommes éminents, c'est son indomptable fermeté ; et après, ce que nous révérons le plus c'est l'étonnante souplesse et la merveilleuse fécondité de ses ressources. D'abord officier de marine, il avait fait le voyage aux Indes Occidentales et au Mexique, et avait écrit un mémoire qui vient d'être découvert à Dieppe et qui a été publié en France et en Angleterre.

Il y recommande, entre autres choses, une union artificielle entre les deux océans. En le suivant du pont du navire, nous le retrouvons derrière les comptoirs des marchands de Rouen et de Saint-Malo qui, les premiers, lui confient, en 1603, le commandement d'une entreprise commerciale dont le Canada devait être le champ. Bientôt il laisse ceux-ci pour servir son souverain, Henri IV. Durant une longue suite d'années, nous voyons flotter son pavillon sur tous les points de cette côte rocheuse, où nous nous trouvons maintenant réunis, de Port-Royal jusqu'à la baie de Massachusetts. Quand nous ne le trouvons pas ici, nous pouvons être sûrs qu'il s'est avancé dans l'intérieur, qu'il s'est déployé à Québec, à Montréal, ou vers les sources de l'Hudson ou du Mohawk.

Nous voyons ce marin, si plein de ressources, devenir avec le temps, fondateur de villes, négociateur de traités avec des tribus barbares, auteur, découvreur. Comme découvreur, il fut le premier européen qui remonta le Richelieu jusqu'à la source du lac Ontario. Il fut le patron de ses dernières années, le trésorier Cardinal. Le premier, il traversa ce lac magnifique, qui vous apparaît maintenant tout entier et qui a rendu son nom si familier aux Américains. Le premier il remonta le grand fleuve central d'Ontario vers le nord jusqu'à la Nipissingue, et le premier, il découvrit ce qu'il appelle avec tant de justice « la mer d'eau douce du lac Ontario. » Il est donc au premier rang parmi les découvreurs américains ; tandis que ses droits au titre de colonisateur ont pour bases inébranlables les fondations de Québec et de Montréal et son projet, si extraordinaire pour le temps, d'unir l'Atlantique au pacifique à l'aide d'une communication artificielle.

Pour le juger comme législateur, nous n'avons pas encore retrouvé, — nous savons nous le faisons, — les ordonnances qu'il nous a laissées ; mais, pour établir son titre d'auteur, nous avons la narration de ses transactions dans la Nouvelle-France, son Voyage au Mexique, son Traité de Navigation et quelques autres documents ; et celui de fondateur, les alliances franco-indiennes qu'il a fondées, qui ont duré cent cinquante ans sur ce continent et qui ont exercé une si puissante influence également sur les affaires américaines et celles d'Europe. C'est à lui principalement que nous devons d'avoir vu le Canada, l'Acadie et le Cap-Breton réintégrés par et rendus à la France dans le traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632.

Si nous parlons maintenant de ses qualités morales, nous dirons que notre fondateur était brave presque jusqu'à la témérité. Il se jetait, en compagnie d'un seul européen, au milieu de farouches ennemis, et, plus d'une fois, il mit sa vie en danger par l'excès de sa confiance et de son courage. Il était éminemment sociable dans ses habitudes, comme le prouve son ordre du bon temps, dans lequel chaque homme donnait l'hospitalité à tous ses camarades pour un jour et ordonnait, à son tour, ces agréables rencontres dont nous venons d'avoir ici une légère esquisse. Il était confiant, comme il convenait à un aventurier, et désintéressé comme devait l'être un héros. Il servait sous De Montcalm, pendant quelque temps, succéda à ses honneurs et à sa charge ; il le fit aussi généralement que s'il avait toujours agi pour lui-même, et, à la fin, il fit un ami de son rival. Comme Colomb et bien d'autres avant lui, il eut à combattre la mutinerie et l'impopularité chez ses hommes, mais il triompha des mauvaises passions de l'homme aussi facilement qu'il avait triomphé de l'océan et de la forêt.

Il a touché aux deux extrémités de l'expérience humaine parmi des caractères et des nations diverses. Un moment, on le trouve écrivain pour Henri IV et Richelieu des plans d'une civilisation agrandie ; un autre moment, il est occupé à concevoir des projets de guerre barbare avec les chefs Hurons et les braves Algonquins. Il réanaisait à un très-élevé degré les facultés de l'action et de la réflexion, et, comme celles de tous les esprits hautement réfléchis, ses pensées, longtemps chéries dans le secret, prennent souvent la forme de maximes ; quelques-unes d'elles-mêmes, seraient bien les meilleures inscriptions possibles que l'on pût graver sur son monument.

Quand les marchands de Québec menaçaient à la vue de ce qu'ils ont coté les fortifications de la ville il dit : « Il est mieux de ne pas obéir aux passions des hommes ; elles ne durent qu'un temps. Notre devoir nous ordonne de penser pour l'avenir. » Avec son amour du bon compagnonnage, il était, ce que quelques-uns pourraient peut-être trouver incohérent, religieux, sincère et enthousiaste. Parmi ses maximes on trouve celle-ci : « Le salut d'un empire ; ce n'est autre : « Les rois ne doivent pas penser à étendre leur autorité sur les nations idolâtres si ce n'est pour les soumettre au joug de Jésus-Christ. »

Tels sont, M. le président, les attributs de l'homme que vous voulez honorer, et je le laisse à cette compagnie à décider si, pour tout ce qu'il constitue la véritable grandeur, le gouverneur et capitaine général du Canada peut craindre la comparaison avec aucun des membres de l'illustre fraternité qui a projeté et fondé les États de l'Amérique du Nord. Comptez leurs noms honorés ; énumérez leurs principales actions ; que chaque peuple accorde aux siens sa part éminente de souvenirs et de vénération ; mais, parmi eux, du Nord au Sud, vous ne trouverez nulle part le sieur de Champlain occuper le second rang.

Voilà le portrait de Champlain. Était-il possible de le faire plus complet, plus saisissant et plus vrai ? Il ressemble à ces gravures d'un dessin si correct, d'une touche si sûre, d'un burin tout à la fois si souple et si profond, tour à tour si moelleux et si ferme, et d'une expression si saisissante qu'elles font oublier l'absence de la couleur. Ici il n'y a que des traits, il ne devait

avoir que cela ; mais, chaque trait suffit, en l'absence du nom, pour faire connaître l'homme, et c'est là l'un des caractères distinctifs du talent du ministre de l'Agriculture.

Plus loin, l'orateur aborde, avec sa toute puissance de parole, la question historique des luttes entre les deux races, Anglaise et Française pour la conquête et la domination du Nouveau-Monde. Disons qu'il rend pleine justice à l'esprit chevaleresque et à l'indomptable courage de cette poignée d'aventuriers français qui tinrent pendant cent-cinquante ans en échec l'Angleterre et ses puissantes colonies.

Un correspondant quelconque écrit à l'Evening Globe de Saint-Jean, N. B., pour lui dire que les adversaires de la Confédération n'ont rien à craindre de l'amitié étroite qui unit M. Brown et M. R. D. Wilnot. Bien loin de s'être laissé séduire par les discours qu'il a prononcés en Canada, l'été dernier, le ferait croire, M. Wilnot aurait au contraire perversi M. Brown et l'aurait convaincu qu'il est impossible au Nouveau-Brunswick de s'unir à nous. De plus, toujours d'après ce correspondant, M. Brown serait parti des provinces maritimes bien déterminé à briser la coalition des son arrivée à Outaouais.

Pour dire de telles inepties, il faut que les bêtises de Saint-Jean connaissent bien peu le caractère de nos hommes publics et le fonctionnement de nos institutions. Ce n'est pas ainsi que se brise un gouvernement de coalition.

On lit dans l'Ordre, à la date du 24 novembre :

« Grâce aux infatigables efforts des RR. PP. Jésuites, si généreusement secondés par la population catholique, la Religion compte un temple de plus, et Montréal un des plus beaux monuments religieux qui existent sur ce continent.

« Les travaux de construction commencés dans le mois de mai de l'année dernière, ont été conduits avec tant d'activité, avec une persévérance si énergique, qu'ils approchent maintenant de la fin et qu'ils seront complétés avant peu.

« Ils sont assez avancés pour permettre d'ouvrir des matinées au temple aux fidèles. C'est avec un véritable bonheur, croyons-nous, que le public apprendra que l'inauguration du Gesù se fera solennellement le dimanche de l'Avent, 3 décembre prochain.

« Nous réservons pour cette époque une description détaillée de la nouvelle église. En attendant, nous ferons observer que, dès aujourd'hui, on peut acheter, à ventes privées, des banes pour jusqu'au mois de mai ; à cette époque, ils seront vendus à l'enchère, selon la forme ordinaire, pour toute l'année. Actuellement les prix varient de \$2 à \$15.

« Les personnes, surtout celle du quartier, qui se proposent d'acheter des banes dans le nouveau temple, n'ont donc pas de temps à perdre. Nous leur conseillons fort de se presser, car plus tard elles ne pourront pas se procurer des places, même pour les prix les plus élevés. »

CONSEIL DE VILLE.

Vendredi, 24 novembre.

Présents, le Maire et les conseillers Dinning, Withall, Hosack, Bowles, Renard, Hamel, Bolduc, Henry, Rinfret, Langlois, Lemesurier, Lavoie, St. Michel, Roy, Légaré, Pruneau, Dasseault, Barna, Alley, Hearn et Kirwin.

La lettre de l'hon. John Rose, acceptant réception d'une lettre de trésorier de la cité concernant la remise faite en faveur de MM. Baring, et exprimant la conviction que l'exportation des marchandises ne leur donnerait pas de préjudice, fut lue et acceptée.

Le conseiller Hosack présente un rapport du comité des finances, recommandant la formation de terrain qui sert de cimetières Wesleyan, rue d'Arty, quartier Montcalm, en vertu de l'acte du Parlement à cet effet, et que la somme de \$1,300 soit offerte aux ayants droit à cette église, pourvu qu'ils transmettent à leurs héritiers la corporation.

Le conseiller Hosack présente un autre rapport du comité des finances, recommandant d'approprier la somme de \$7,400 pour les dépenses du comité des chemins pour l'année courante ; la somme de \$8,063 pour le dépeçage de la marchandise, et la somme de \$6,265 pour le département du feu, aussi pour l'année courante. Le comité recommande aussi l'appropriation des sommes suivantes pour les dépenses des divers départements pour les quatre premiers mois de 1866, savoir : depuis le premier janvier jusqu'au 30 avril, échantons, \$3,913 ; marchés, \$2,233 ; police, \$5,950 ; département du feu, \$1,222.

Le conseiller Roy dit qu'il n'est fait aucune mention du comité de Santé, pour lequel une appropriation de \$500 a été votée unanimement par le Conseil.

Conformément à cette résolution la somme de \$500 est ajoutée aux appropriations précédentes, en faveur du comité de Santé.

Le conseiller Hearn demande au président du comité de Santé si on est assuré des services de dix hommes de police pour agir comme officiers de santé.

Le conseiller demande alors au greffier de la cité si la demande du comité de Santé a été communiquée aux commissaires de police.

Le greffier de la cité répond dans l'affirmative.

Le Maire d'écarter que la majorité des commissaires de police est opposée à ce que dix hommes de police agissent comme officiers de santé.

Le conseiller Hearn croit que la chose a été mal expliquée aux commissaires sans qu'ils se fussent rendus pas ce qu'on leur demandait.

Le conseiller Pruneau croit que les commissaires refusent cela parce que la Conseil a refusé d'augmenter le corps de police. Le Maire dit que c'est là la cause du refus.

Le greffier de la cité lit pour la première fois le règlement concernant le maintien de la paix et de l'ordre dans la cité de Québec. Aussi le règlement pour empêcher toute personne de briser le pont de glace sur le fleuve St. Laurent vis-à-vis la ville.

Le conseiller Bolduc suggère de lire le règlement pour atteindre les maisons de prostitution à certaines règles.

Le conseiller Légaré dit qu'il y a une question très délicate ; c'est celle de la rue ou de la localité que le comité devrait choisir pour y placer ses maisons. La localité ainsi choisie aurait beaucoup à souffrir. Ceux qui y résideraient seraient très incommodés, et la valeur de la propriété subirait une très grande dépréciation. Il pense qu'il serait bon de discuter en conseil la question et de désigner des localités particulières, avant que le comité des Réglements agisse.

Le conseiller Dinning regrette qu'aucune suggestion pratique n'ait encore été faite dans ce sens pour préserver l'ordre et la décence publics.

Le conseiller Langlois dit que la question est de la plus haute importance, et doit être réglée. On a dit que les quartiers Saint-Jean, Montcalm, Saint-Roch et Jacques-Cartier, il y avait 600 maisons de prostitution. Il pense que ces maisons doivent être localisées. Il y a quelques rues où l'on ne voit que de ces sortes de maisons et il ne serait pas difficile de les confiner dans ces localités. Par exemple, il y a la rue Saint-Joseph, au faubourg Saint-Jean, et une autre rue à Saint-Roch.

Le conseiller Pruneau. — Quelle est cette rue ? Le conseiller Langlois. — La rue Sainte-Marguerite, je crois.

Un conseiller. — Vous voulez dire la rue Ste-Hélène, où il y a deux maisons de ce genre.

La lecture du règlement est différée. Il s'agit ensuite d'un rapport du comité des finances recommandant d'augmenter le salaire du trésorier de la cité, jusqu'au montant de \$1600.

Le conseiller Dinning dit que le comité aurait dû donner ses raisons. Il aurait dû dire si M. Gauthier remplit son devoir convenablement.

Le conseiller Hosack dit que le travail du trésorier s'est beaucoup accru dans ces dernières années.

Le conseiller Kirwin propose de renvoyer le nouveau rapport au comité.

Le conseiller Hearn rend témoignage de la haute capacité et de l'expérience des hommes qui composent le comité, mais il dit que le président n'a pas dit la véritable raison qui les fait suggérer une augmentation de salaire ; c'est parce que M. Gauthier a une très grande responsabilité dans son emploi qu'il remplit depuis un grand nombre d'années. Il suggère de différer sine die la considération de ce rapport.

Le conseiller Dussault est étonné de voir que le comité des finances suggère une augmentation de salaire avant l'état actuel des finances. Il croit que le Trésorier est suffisamment rémunéré.

Le conseiller Lemesurier ne voit pas pourquoi on augmenterait le salaire de M. Gauthier. Il dit qu'il a souvent entendu des membres du comité des finances dire qu'il n'était pas compétent pour remplir son emploi.

La motion du conseiller Hearn suggérant de remettre sine die l'examen de ce rapport est adoptée.

Motion. — MM. Dinning, Withall, Hearn, Pruneau, Légaré, Hamel, Roy, Henry, Kirwin, Bowles, Renard, Barna, — 12.

Contre. — MM. Allen, Lemesurier, St. Michel, Langlois, Dasseault, Rinfret, Bolduc, Lavoie, Hosack, — 9.

Sur motion du conseiller Hearn, les conseillers suivants sont nommés pour présider aux nominations qui doivent avoir lieu lundi, le 4 décembre, pour l'élection du maire et des échevins : Pour la mairie, le conseiller Bowles ; quartier Saint-Louis, le conseiller Hamel ; quartier du Palais, le conseiller Roy ; quartier Saint-Pierre, le conseiller Withall ; quartier Champlain, le conseiller Allen ; quartier Montcalm, le conseiller Lavoie ; quartier Saint-Jean, le conseiller Dasseault ; quartier Jacques-Cartier, le conseiller St. Michel ; quartier Saint-Roch, le conseiller Lavoie.

Sur motion du conseiller Renard, il est décidé que les résidents des divers quartiers soient autorisés à engager un certain nombre d'hommes pour agir comme constables en cette ville, que le maire et les autres commissaires de police soient autorisés à administrer le serment ordinaire aux personnes ainsi engagées, à condition que leur salaire et autres dépenses encourues soient payés par les citoyens qui les auront engagés.

Le conseil s'ajourne à 11 heures.

Nouvelles américaines.

(Par voie télégraphique.)

New-York, 23 novembre. — Il est bruit que des agents du Chili achètent de grandes quantités d'armes et de munitions de guerre, et qu'un certain navire est armé en corsaire. Cependant, on dit en même temps que le gouvernement chilien ne se propose pas pour le moment d'armer des corsaires ni d'émettre des lettres de marque.

New-York, 24 nov. — Le rapport attendu du Trésor démontre que la condition de nos finances nationales est plus satisfaisante qu'on ne l'espérait.

Boston, 24 nov. — La goélette Artisan, allant de Calais à Washington, a été abandonnée, le 2 novembre, à 50 milles du Cap Ann. Les capitaines Chandler a été emporté par la mer et s'est noyé. L'équipage a été sauvé.

On lit dans le Courrier des États-Unis, du 22 novembre :

« La réception offerte, avant hier soir au général Grant par l'élite des citoyens de New-York, a été digne à tous égards de la magnificence de ceux qui en avaient pris l'initiative et du noble soldat qui en était l'objet. Jamais, dans les annales des réceptions new-yorkaises, on n'avait déployé un faste qui tranchât si fortement avec la simplicité républicaine. L'hôtel de la cinquième avenue avait été transformé pour cette circonstance, en véritable palais enchané, décoré à l'intérieur avec un luxe inouï. La salle de réception, située au premier étage, garnie sur toutes ses faces de glaces éminentes ornées de festons aux couleurs nationales, portait les initiales du vainqueur de Petersburg, U. S. G., et resplendissait de lumière, présentait un coup d'œil vraiment féerique.

Plus de 2,000 invités, représentant toutes les hautes classes de la société new-yorkaise se pressaient dans les salons de l'hôtel. Parmi les nobilités civiles et militaires qui assistaient à cette réception on remarquait les conseillers étrangers, les généraux Dix, Hooker, Meade, Heintzmann, Slocum, Barrow, R. de Trobriand, R. Anderson, Barrow, etc., les amiraux Paulding, Wilkes et Stringham, les sénateurs Harris et Morgan, M. M. Raymond, H. Greeley, M. Marble, l'archevêque McClokey, le Rév. Beecher, etc. Les dames se faisaient surtout remarquer par la richesse de leurs toilettes et par le luxe de diamants qu'elles étaient aux yeux des hommes.

À huit heures et demie, le général Grant a fait son entrée à l'hôtel de la 5^e avenue, au milieu des vivants enthousiastes de l'immense foule qui, malgré le mauvais temps, en encombrant les abords. La réception a aussitôt commencé et pendant trois heures consécutives, la présence du général a été mise à une rude épreuve par une série non interrompue de fastidieuses présentations. A onze heures, M. A. T. Stewart, président du comité de réception, a mis fin au supplice de son hôte en l'entraînant dans une salle réservée où un souper magnifique était servi pour un petit nombre de privilégiés, quarante environ.

À la fin du repas, M. Stewart porta un toast à la santé du général Grant, auquel celui-ci répondit de la manière suivante :

« Je suis très sensible à la bonté qui m'a été témoignée par les citoyens, les dames et les gentlemen de la ville de New-York, pendant les dix jours que je suis resté parmi eux. »

« Vous savez que je n'ai pas l'habitude de faire des discours ; aussi j'espère que vous m'excuserez de ne pas en dire plus. Je vous remercie du fond de mon cœur. »

Après quelques remarques de MM. Beecher et Thompson, le général prit congé de ses hôtes et regagna Metropolitan, au milieu des applaudissements de la multitude.

Il est à regretter que le mauvais temps ait contrarié les dispositions extérieures de cette fête. Le feu d'artifice, entre autres, a particulièrement souffert de l'état de la température. Hier, le général Grant a prié le général Sanford de contremander l'appel adressé au 7^e régiment pour lui servir d'escorte, et il est parti pour Washington par le train de sept heures du soir.

Un ordre du secrétaire de la guerre ordonne la mise en liberté de toutes les personnes détenues dans la prison du Vieux Capitole, à raison d'accusations portées contre elles par l'ex-chef de la police secrète Baker.

« Je suis très sensible à la bonté qui m'a été témoignée par les citoyens, les dames et les gentlemen de la ville de New-York, pendant les dix jours que je suis resté parmi eux. »

« Vous savez que je n'ai pas l'habitude de faire des discours ; aussi j'espère que vous m'excuserez de ne pas en dire plus. Je vous remercie du fond de mon cœur. »

Après quelques remarques de MM. Beecher et Thompson, le général prit congé de ses hôtes et regagna Metropolitan, au milieu des applaudissements de la multitude.

Il est à regretter que le mauvais temps ait contrarié les dispositions extérieures de cette fête. Le feu d'artifice, entre autres, a particulièrement souffert de l'état de la température. Hier, le général Grant a prié le général Sanford de contremander l'appel adressé au 7^e régiment pour lui servir d'escorte, et il est parti pour Washington par le train de sept heures du soir.

Un ordre du secrétaire de la guerre ordonne la mise en liberté de toutes les personnes détenues dans la prison du Vieux Capitole, à raison d'accusations portées contre elles par l'ex-chef de la police secrète Baker.

L'ex-président Pierce est gravement malade à sa résidence de Comrad (New-Hampshire.)

On lit dans le même journal à la date du 23 :

Le département des finances vient de publier l'état des recettes et des dépenses du Trésor, pour le trimestre finissant au 30 septembre. Il se répartit de la manière suivante :

RECETTES.	
Douanes.....	\$ 47,900,583
Terres publiques.....	132,890
Revenu intérieur.....	96,618,885
Diverses.....	296,040,245
Total.....	\$440,692,603
DEPENSES.	
Services civils.....	\$185,154,105
Intérieur, pensions, Indiens.....	7,791,171
Guerre.....	165,369,237
Marine.....	16,521,402
Total.....	\$374,835,916

ROME.

On écrit de Rome, le 4 novembre :

« Le Pape s'est transporté ce matin à S. Charles au-Corso pour y tenir la chapelle papale d'usage à pareil jour. Il avait dans sa voiture deux cardinaux du nom de Charles ; le jour de la fête de St. Philippe de Néri, il en choisit un de deux du nom de Philippe, s'il y en a ; c'est une vieille tradition de la cour. Le peuple y est habitué et savait déjà, ce matin, le nom des cardinaux qui devaient accompagner le St. Père. En les voyant, il disait : Voilà les deux Charles ; quant aux autres personnages du cortège, il les appelait non plus Charles, mais carli, mais carli, du nom de certains religieux mendiants, à cause de leur extérieur humble et de leur rang subalterne. Le peuple romain vous le savez, a son fond de causticité comme un autre ; au reste, il ne passe jamais les bornes de la stricte convenance.

Rien de saillant ne s'est passé à la cour de pieux menaces. La santé de Mgr. de Mérode est meilleure ; l'excellent prélat pour s'acquitter, la semaine prochaine, comme à l'ordinaire, de son service de camérier participant auprès du St. Père. On a remarqué que pendant son dernier accès de fièvre, il a reçu de nouvelles preuves de l'affection du Pape ; Sa Sainteté a envoyé demander de ses nouvelles et se proposait même d'aller le voir, lorsqu'elle a appris que la crise était passée. Il est probable que votre éminent compatriote n'est pas encore à l'abri d'une rechute, mais en tous cas il est, à ce qu'on m'assure, très-décidé à ne pas quitter Rome pour le quart d'heure.

Le premier moment de surprise passé, on comprend que la retraite de Mgr. de Mérode, provoquée plus qu'on ne le croit généralement par la mauvaise santé du prélat sera nécessairement de courte durée. La parole du Pape : Qu'il se conserve pour lui et pour moi, ne sera pas un vain mot. Abstraction faite, d'ailleurs, des sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il professe pour Mgr. de Mérode, Pie IX est trop bon juge de la situation et des hommes pour reléguer si tôt dans l'incertitude, même en le couvrant de pourpre, un serviteur si précieux par son activité, son intelligence, son désintéressement et l'étendue de ses relations.

Les journaux de Rome ont parlé le moins possible du départ des Français et toujours sur le ton du doute. Au fond, ils n'y croient pas, lâches le mot, et un prélat qui a vu le St. Père ces jours derniers assure que Sa Sainteté n'y croit pas non plus. La population est du même avis : elle croit au départ du premier et peut-être du second contingent, mais point à celui du troisième, point à l'évacuation définitive. La Bourse ne s'en émeut pas plus que la population ; il y a eu hier une hausse sur toutes les valeurs pontificales.

Le Gomer et le Labrador sont à Civita Vecchia et on annonce qu'une partie de la brigade de Polhes s'embarquera dans le courant de la semaine prochaine pour Alger. En attendant, les soldats allaient au Vatican pour demander à Pie IX des benédiction et des médailles.

Voici un premier effet de l'Allocation consistoriale du 25 septembre. Le St. Père montrait ces jours derniers à un personnage de la haute diplomatie des lettres patentes d'agrégation à la franc-maçonnerie ; ces lettres ont été envoyées à Rome par des franc-maçons italiens, suisses, belges, et autres, que l'Allocation a convertis.

Bien que l'Avent ne commence que dans trois semaines, on peut dire que nous sommes déjà dans la période des fêtes. Le St. Père a tenu six chapelles papales cette semaine : la première, mardi soir, vigile de la Toussaint ; la seconde, mercredi matin ; la troisième, mercredi soir pour les premières vêpres des morts ; la quatrième jeudi fête de la commémoration des morts ; la cinquième, vendredi, à l'occasion de la commémoration des Papes défunts, et la sixième ce matin, à Saint Charles au-Corso. Cela seul vous dit assez que la santé de Pie IX est excellente.

Malgré l'abstention complète du clergé catholique dans les manifestations des Féniciens, quelques journaux avaient répandu le bruit que le fénicien avait rencontré à Rome de vifs encouragements. Un journal de cette ville, La Civiltà Cattolica, proteste en ces termes contre cette assertion :

Cette calomnie, répandue dans les États-Unis pour tromper les Irlandais honnêtes et les enliser dans la secte, a été exploitée au détriment de l'Eglise par ses ennemis d'outre-mer, répétée à l'envi par ceux d'Europe et prolongée en échos dans les feuilles démagogiques, lesquelles ont ajouté ceci : Féniciens non esse inquietandos, ce qui, vu les circonstances, avait l'avantage de montrer Rome fulminant d'une main contre les Carbonari d'Italie, et de l'autre bémolant les Fénians d'Irlande.

